



INTERNATIONAL TRIBUNAL FOR THE LAW OF THE SEA
TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER

Communiqué de presse

Le Tribunal international du droit de la mer a le profond regret de faire part du décès de M. le Juge Soji Yamamoto, survenu le 19 septembre 2013. M. le Juge Yamamoto fut membre du Tribunal de 1996 à 2005.

Avant d'être élu membre du Tribunal, M. le Juge Yamamoto a occupé les chaires de droit international, notamment à l'Université Seikei (1967-1976) et à l'Université Tohoku (1976-1988). Juriste international réputé, il était membre de la Société japonaise de droit international, dont il a assuré la présidence de 1988 à 1991, et a représenté son pays à maintes reprises en qualité de conseiller ou de conseiller spécial, notamment lors des Réunions consultatives du Traité sur l'Antarctique (de 1976 à 1979 puis en 1986).

M. le juge Yamamoto est l'auteur de nombreux ouvrages et articles consacrés au droit international public, au droit des organisations internationales, au droit international de l'environnement, au droit international des télécommunications et au droit pénal international.

N.B. : Les communiqués de presse du Tribunal ne sont pas des documents officiels.
Ils ne sont diffusés qu'à titre d'information.

Les communiqués de presse du Tribunal, les documents et autres informations peuvent être obtenus sur les sites Internet du Tribunal (<http://www.tidm.org> et <http://www.itlos.org>) et auprès du Greffe du Tribunal. S'adresser à Mme Julia Ritter à : Am Internationalen Seegerichtshof 1, 22609 Hambourg (Allemagne). Téléphone : (49) (40) 35607-227, télécopie : (49) (40) 35607-245, adresse électronique : press@itlos.org.